

## PROCES-VERBAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL Le Collet-de-Dèze

#### Séance du 31 Août 2021 à 20h00

L'an deux mil vingt et un le mardi 31 août à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 25 août 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc SOUSTELLE, Maire.

#### Etaient présents :

Marc SOUSTELLE, maire, Edith BORRELY, Christian ROUX, Annie LAUZE, Cédric MARTIN, adjoints, Bernard BRUN, Ruben DELEUZE, Christian FOUQUART, Laure GAUTHIER, Jean-Michel LACOMBE, Nathanaël PIT, Arnaud PLAN, Pierre TREBUCHON, Marc VILLARET conseillers municipaux.

#### Absents : -

#### Procurations : -

Le procès-verbal du 06 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.  
M. Pierre TREBUCHON est désigné secrétaire de séance.

### 1. BIOSPHERA : PRESENTATION - ADHESION

Mme Emilie BRES, directrice du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles présente le rôle et les objectifs de cet organisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-18,

Vu les statuts du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC) approuvé par arrêté interpréfectoral n°30-2018-10-18-002 du 18/10/2018,

Vu les échanges avec Mme La Directrice du SHVC qui se sont tenus le 31/08/2021 en séance de conseil municipal,

Considérant qu'il convient de mutualiser les moyens pour œuvrer efficacement à un développement durable des hautes vallées cévenoles par la mise en œuvre de la démarche Man and Biosphere

Considérant les actions et projets portés et accompagnés par le SHVC depuis près de 30 ans en faveur d'un développement endogène et durable sur son territoire,

Considérant que certains projets portés par la commune du Collet de Dèze peuvent bénéficier d'un appui du SHVC,

Considérant que les questions de transition énergétique et écologique sont des préoccupations majeures pour la commune,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au Syndicat des hautes vallées cévenoles à compter du 01/01/2022 pour la compétence « Man and Biosphere ».

#### **Le conseil municipal, après délibéré,**

**DECIDE** d'adhérer au Syndicat des hautes vallées cévenoles à compter du 01/01/2022 au titre de la compétence « man and Biosphere »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

PRECISE qu'un représentant titulaire et un suppléant de la commune auprès du SHVC seront désignés lors du prochain conseil municipal.

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2 (N. PIT et A. PLAN)

Voté à la majorité

## 2. BUDGET EAU : ADMISSION EN NON-VALEUR

Des titres de recette sont émis envers les usagers pour des sommes dues sur le budget de l'eau. Certains de ces titres restent à ce jour impayés et la commission de surendettement a décidé l'effacement de la dette d'un administré concernant la facture d'abonnement EAU. Afin de pouvoir procéder à l'annulation de cette facture, il est nécessaire de délibérer sur l'admission en non-valeur de la facture pour un montant total de 207.22€.

**Le conseil municipal, après délibéré,**

**APPROUVE** l'admission en non-valeur du titre de recette n°860/2016 correspondant à une facture d'abonnement au service EAU et ASSAINISSEMENT pour un montant de 207.22€ TTC.

Voté à l'unanimité

## 3. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative suivante :

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
21	2151	122		Réseaux de voirie	+ 43 000.00€
<b>Total</b>					<b>+ 43 000.00€</b>

### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
23	2312	110		Immo en cours - terrains	- 43 000.00€
<b>Total</b>					<b>- 43 000.00€</b>

Voté à l'unanimité

## 4. EHPAD : VALIDATION DES RESULTATS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le 20/07/2021 a eu lieu l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres concernant les travaux pour le traitement des désordres dus au mouvement de terrain sous la maison de retraite.

Lot 1 : 2 offres – Lot 2 : 2 offres – Lot 3 : 1 offre.

Pour faire suite à la réunion d'ouverture des plis, la commission d'appel d'offre propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : MTPS – 639 488.00 HT

Lot 2 : SLE – 65 412.90€ HT

Lot 3 : URETEK – 305 990.00€ HT

## **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les propositions de la commission d'appel d'offres présentées ci-dessous.

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces afférentes au marché relatif aux travaux pour le traitement des désordres dus au mouvement de terrain sous la maison de retraite.

*Voté à l'unanimité*

### **5. ECOLE : INTERVENANTS EN MUSIQUE ET DANSE**

- **MUSIQUE**

Dans le cadre des séances d'éveil musical au sein de l'école primaire et maternelle pour l'année scolaire 2021-2022, il est présenté la convention à intervenir entre la mairie et la Fédération de Musique des Hauts Gardons.

Nom de l'intervenant : Malik DIAKITE

Interventions : 20 séances de 3 heures

Tarif : 2100€ pour 60 heures + 345€ de frais de déplacement, soit un total de 2445€.

*Voté à l'unanimité*

- **ARTS VISUELS / DANSE**

Dans le même cadre que les séances d'éveil musical, il est présenté le devis de l'intervenant pour des séances de danse pour l'année scolaire 2021-2022.

Nom de l'intervenant : Mathieu PANTEL

Interventions : 20 séances de 3 heures

Tarif : 1800€ pour 60 heures

*Voté à l'unanimité*

### **6. SDEE : APPROBATION DU PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC INITIE DANS LE CADRE DU PLAN « France RELANCE »**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales chargeant le Maire de la police municipale ;

**VU** l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa 1 relatif à l'éclairage ;

**VU** la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « loi Grenelle 1 », et notamment son article 41 ;

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le code de l'environnement en créant les articles L.583-1 à L.583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses ;

**VU** le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

**VU** l'arrêté n° 0300 du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

**CONSIDERANT** que le territoire communal est dans la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Parc national des Cévennes qui vise à limiter la pollution lumineuse et à valoriser la qualité du ciel nocturne ;

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de se lancer dans un programme ambitieux de rénovation de son parc d'éclairage public, dans un souci combiné de réaliser des économies budgétaires, de

préservé la biodiversité, de diminution de son bilan carbone, de respect du sommeil et par voie de conséquence de la santé des habitant(e)s, et de pouvoir observer au mieux la voie lactée et le ciel étoilé des Cévennes ;

**CONSIDERANT** le programme de relance déployé par le Gouvernement via le plan « France Relance », et plus particulièrement les crédits dédiés à la rénovation de l'éclairage public mobilisés par l'établissement public du Parc national des Cévennes en lien avec la Réserve internationale de ciel étoilé ;

Le Conseil Municipal s'engage à soutenir la démarche de rénovation de l'éclairage public engagé par le PNC afin de conforter le label de Réserve internationale de ciel étoilé obtenu en 2018 ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le plan de financement de rénovation du parc communal d'éclairage public ci-joint,  
**APPROUVE** le principe d'une coupure de l'éclairage public en milieu de nuit, afin de réduire les consommations, la pollution lumineuse, limiter l'impact sur la santé des habitants, et baisser les dépenses publiques et l'impact carbone de la commune. Une délibération spécifique du Conseil Municipal précisera le cas échéant les modalités de cette extinction de l'éclairage public,

**AUTORISE** le SDEE à percevoir pour son compte les subventions destinées au financement des travaux réalisés ainsi que les certificats d'économie d'énergie liés à chaque opération,

**AUTORISE** son maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet,

**AUTORISE** son maire à prendre un arrêté municipal pour rendre effective cette délibération.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1 (L. GAUTHIER)**

**Voté à la majorité**

## **7. QUESTION DIVERSES ET INFORMATIONS**

### Réunion mouvements de terrain

Une réunion de présentation de l'étude des aléas « mouvements de terrain » liés aux anciennes exploitations du secteur minier aura lieu le vendredi 08.10.2021 à 14h00 en Préfecture.

### Projet Centre-Bourg

Le maire distribue au membre du conseil municipal un dossier sur le projet du Centre-Bourg afin qu'ils en prennent connaissance, y apportent des modifications et/ou amélioration. Ce dossier sera soumis pour validation lors du prochain conseil municipal.

### Traçage parkings

Une réunion avec CMR Alès a eu lieu le 31.08.2021 afin de définir le traçage des différents parkings. Annie Lauze indique qu'il faudrait prévoir une place de parking pour personne à mobilité réduite sur le parking au-dessus de la mairie.

### Sentier des Combres

Il faudrait remettre en place les panneaux « Interdit aux deux roues ».

### Elagage ENEDIS

Christian ROUX demande à l'assemblée de faire part les constatations/réclamations afin de pouvoir les faire remonter à ENEDIS.

### Parking collège

Nathanaël PIT demande qu'une poubelle de ville soit remise en place sur le parking du collège.

### Assainissement Quartier de l'église et de la Rampe

Jean-Michel LACOMBE indique qu'il faudrait lancer les appels d'offres pour les travaux du quartier de l'église et de la rampe.

DCE en cours de finalisation.

### Communauté de Communes

Jean-Michel LACOMBE indique que la Communauté de Communes souhaite louer les locaux de l'ancienne mairie pour y affecter le secrétariat.

Le maire précise que les travaux vont débuter. Proposition de loyer : 450€ / mois.

Jean-Michel LACOMBE regrette qu'un dossier n'ait pas pu être déposé au titre de l'accessibilité qui aurait permis de financer une partie des travaux.

Renseignements seront pris auprès de la Préfecture.

### Tabac-presse

Nathalie France avance bien dans ses démarches. Ouverture espérée aux alentours du 15.10.2021.

Séance levée à 22H15

Le Maire,

Marc SOUSTELLE

